

## ABONNEMENT

**Saumur**  
En un an . . . . . 25 fr.  
Six mois . . . . . 13  
Trois mois . . . . . 7

## Poste

En un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## On s'abonne

A SAUMUR  
au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . . 20  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 NOVEMBRE

## A LA CHAMBRE

Vous ne sauriez vous faire une idée exacte du découragement qui se manifeste, à l'heure actuelle, dans tous les rangs du parti républicain. Il faut entendre les conversations que tiennent, dans les couloirs du parlement, sénateurs et députés, pour savoir à quel affaïssement se trouve en proie le gouvernement. De toutes parts on ne voit que divisions et impuissance. Qu'il s'agisse du mouvement socialiste, du péril anarchiste, des difficultés budgétaires, de l'affaire Panama ou même de la plus infime réforme démocratique inscrite dans le programme législatif, discussions intestines, désaccord absolu ne laissent apercevoir aucune solution judicieuse, honorable, ralliant une majorité. On marche à l'aventure; on ne gouverne plus. Est-ce une situation politique, gouvernementale, digne d'un grand pays comme le nôtre?

Voyez ce qui se passe à propos de la réforme de l'impôt général sur les boissons!

La Chambre a voté la suppression du droit de circulation et tari, par cela même, une source budgétaire de 90 millions.

La Commission du budget et le gouvernement se déclarent incapables en présence de ce vote de présenter un budget en équilibre.

On a perdu trois heures, samedi soir, à ergoter sur la procédure à suivre pour remplacer la seconde partie de l'article gouvernemental tendant à créer une ressource compensatrice, par un impôt quelconque; on a précisé certaines surtaxes. Et voilà que la Commission se présente, aujourd'hui encore, les mains vides, sans aucune résolution. Quant au gouvernement, c'est comme s'il n'existait pas. Il se désintéresse en apparence de tout; il n'a pas même le courage d'inviter la Chambre à s'occuper du budget et nous sommes à la mi-novembre! Jamais, depuis 1871, nous disait un vieux parlementaire, je n'ai assisté à un pareil gâchis gouvernemental.

Il est impossible de prévoir comment la Chambre sortira de l'imbroglio où elle se trouve. Les amendements pleuvent: établissement d'un impôt sur le revenu par Doumer; impôt sur le revenu par Antide Boyer; suppression du privilège des bouilleurs de crû par Jumel; augmentation du droit des licences et d'un impôt sur le capital et le revenu par Bourgeois, du Jura, etc...

Comment ces législateurs affolés, en présence d'un gouvernement qui ne tient plus debout, car on ne se gêne pas pour prédire sa chute nécessaire, mercredi, afin de lui éviter la pilule empoisonnée qu'on voudrait lui faire avaler jeudi, comment voulez-vous qu'ils se débrouillent?

Notez bien qu'il s'agit simplement d'un canevase à fournir à la Commission du budget!

Quelle inextricable besogne!

Le temps passe et toujours point de loi de finances au déclin de l'année mourante!

## INFORMATIONS

Les indemnités accordées aux victimes de l'explosion de la rue de Clichy viennent enfin de leur être payées.

Il y a quatre ou cinq jours que l'argent a été versé aux ayants-droit: la catastrophe remonte au 28 mars.

Il a donc fallu plus de sept mois de formalités administratives pour arriver au paiement de ces indemnités!

## LES ANARCHISTES

A l'occasion du départ de la classe, les anarchistes ont placardé le manifeste suivant à Nancy:

« Jeunes soldats,

» Vous êtes appelés à devenir les défenseurs de la classe dirigeante et à être, forcément, les ennemis des prolétaires. Ce peuple, souffrant et patient au-delà de toute imagination, ne demande pas du sang à boire et du plomb à manger, mais un peu plus de ce pain qui lui est arraché par les voleurs autorisés du pouvoir, les exploités.

» Donc, si vous ne voulez pas écouter la voix des hommes sincères qui vous parlent en ce moment, massacrez ce peuple avachi qui comprend à peine ses droits, tuez vos pères et vos mères, vos frères et vos sœurs! Mais, au contraire, si vous avez conscience du métier ignoble que l'on vous fait faire, retournez-vous sur les Freycinet et sa clique pour venger Fourmies et les autres massacres.

» Oui, camarades! venez à nous pour faire de nous des frères et des hommes, libres et indépendants: « Vive l'anarchie! Vive la Révolution! A bas la patrie! »

La police croit être sur les traces des auteurs de ce manifeste.

Des lettres de menaces ont été adressées, ces jours derniers, à plusieurs industriels de Nancy.

## LE LIEUTENANT SCHMITZ

Un de nos confrères annonçait l'autre jour que le lieutenant Schmitz, fils du général Schmitz, chef d'état-major du général Trochu pendant le siège et ancien commandant du 9<sup>e</sup> corps d'armée, avait tenté de se suicider et se trouvait dans un état alarmant au Val-de-Grâce.

Voici l'exacte vérité:

Au mois d'octobre dernier, se trouvant à Paris, le lieutenant Schmitz se livra, sur la voie publique, à des actes d'extravagance qui amenèrent son arrestation et son envoi au Dépôt, d'où il fut transféré, le 7 octobre, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, et placé dans le service de M. le médecin principal de Cazal.

Un infirmier était spécialement attaché à sa personne, le surveillant avec tous les égards dus à sa situation d'officier.

Le lendemain de son arrivée, il simula effectivement une tentative de suicide, se passant ses rideaux, roulés en corde, autour du cou; mais l'infirmier le dégagea aussitôt et déjoua aussi facilement toutes ses autres tentatives du même genre, sans que la vie du malheureux ait jamais couru aucun risque.

Le médecin qui le soignait ayant conclu à l'existence d'accès de folie passagers, il a été conduit à l'asile d'aliénés de Charenton.

## REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 14 novembre 1892.

La Bourse a une allure moins soutenue depuis qu'elle reloute une crise ministérielle. Le 3 0/0 a réactionné à 99.40 et le 4 1/2 est à 105.35.

La Rente Italienne marque par une hausse à 93.05 le bon effet produit par les résultats des élections générales.

Les Méridionaux progressent à 645.

L'Extérieure s'inscrit à 63 7/16.

Le Bilan de la Banque de France de jeudi indique toujours le même manque d'affaires par une réduction de 102 millions au portefeuille commercial.

Le Crédit Foncier se maintient au-dessus de 1,100. Les prêts autorisés dans la dernière dizaine prouvent par leur chiffre de 6 millions que les emprunteurs affluent toujours au Crédit Foncier.

La Banque de Paris se négocie à 684, en reprise de 15 fr. sur la précédente semaine. Les affaires en préparation réservent à cet établissement une fin d'exercice fructueusement remplie.

La Société Générale se traite au comptant à 481.25. La marche de ses opérations n'a rien perdu de son activité, ainsi que l'indique l'augmentation des comptes-courants de 59 à 61 millions.

Le Crédit Lyonnais est en tendance soutenue à 782. L'augmentation de son chiffre d'affaires fait espérer que son dividende de 1892 sera au moins égal à celui de 1891.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran est l'objet de demandes très actives à 313.50. L'avenir de la ligne est assuré par un trafic déjà existant de 100,000 tonnes pouvant donner une recette de 2,500,000 fr. et par un transport de 25,000 voyageurs pour un prix variant entre 10 et 30 fr.

L'action des Cirages Français s'échange de 420 à 421 fr.

Les capitans français ont une préférence, justifiée du reste par les derniers désastres financiers, pour les placements en obligations. Or c'est catégorie de titres en France ne donne plus même 3 0/0 de revenu, alors que les obligations des chemins de fer de l'Amérique du Nord donnent 4 à 6 0/0. Ces titres ont un marché très étendu à Londres où ils sont très appréciés non seulement à cause de leur revenu, mais aussi à cause de leurs garanties hypothécaires. Leur introduction sur le marché français sera donc une véritable bonne fortune pour l'épargne.

Les Chemins Economique valent 424 fr.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

## Conseil municipal de Saumur

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE

Nous reprenons aujourd'hui l'exposé des diverses questions qui ont été soumises samedi soir aux délibérations du Conseil.

## Dépôt de pétrole

Une Société parisienne a demandé une autorisation pour un dépôt de pétrole rue Pharoelle, mais les habitants ont présenté une pétition d'après laquelle ils s'opposent à ce dépôt.

M. Roland voudrait l'ajournement de la solution pour nouvelle information.

M. Besnard signale ce dépôt comme un établissement dangereux, et, sur ses observations, le Conseil donne un avis défavorable.

## Dépôt de peaux vertes

M. Guilleux a un dépôt de peaux vertes rue de l'Abreuvoir, elles laissent échapper des émanations fort désagréables et les voisins se plaignent énergiquement que, pour ce motif, le quartier devienne inhabitable.

M. Pagès prend la parole. Il connaît cette industrie et croit ces plaintes exagérées. Un atelier de lavage de peaux n'a rien de si pestilentiel. Peut-être M. Guilleux a-t-il gardé chez lui des peaux trop longtemps; mais, s'il s'en tient aux usages de cette industrie, il n'y a rien à redouter.

Sur les observations du docteur Besnard, le Conseil donne un avis favorable, pourvu que le Conseil d'hygiène ne s'y oppose pas et que l'industriel se conforme aux règlements de police.

Les voisins peuvent donc encore espérer que le Conseil d'hygiène améliorera leur sort.

## Rideau-annonces

Une Société de publicité nocturne sollicite l'autorisation d'établir un rideau-réclames et offre 25 0/0 de la recette brute au profit de la Ville.

Le maire pense qu'il n'y aura pas d'opposition, la Ville ne courant aucun risque et ayant une recette en perspective.

M. Roland ne se fie pas à cette promesse. Il estime que le contrôle est difficile même avec la comptabilité et voudrait qu'on traitât à forfait.

Ses collègues contestent cette appréciation et donnent pouvoir au maire de traiter au mieux des intérêts de la Ville.

## Affaire Launay-Micoullau

La Ville a gagné, en Conseil de préfecture, son procès avec M. Launay-Micoullau, mais celui-ci porte l'affaire au Conseil d'État, et il faut que le Conseil vote 600 fr. à titre de provision pour l'avocat de la Ville. C'est un procès qu'elle ne peut éviter et il faut qu'elle se défende.

Le crédit est voté.

## Travaux de voirie

La dernière annuité de 30,000 fr. pour l'emprunt de 600,000 fr. à l'occasion du théâtre se présente cette année. Voilà donc une ressource que le Conseil juge utile d'employer en travaux nouveaux.

Ces projets ont certes un bon côté, mais aussi ils font ressortir que les contribuables ne verront jamais leurs charges allégées et les emprunts remboursés. Que fait-on donc de tous les bonis annoncés chaque année par le prédécesseur de M. Vinsonneau?

Faisons une revue rapide de l'emploi qui sera donné aux 600,000 fr. disponibles.

D'abord, en 1893, les centimes qui couvraient l'annuité seront employés à solder des dettes arriérées, des dépassements de crédit!!!

M. le Maire n'a pas donné de plus amples renseignements. Nul doute qu'il n'ait eu des raisons majeures. Le public ne s'en deman-

dara pas moins quels travaux l'ancien Conseil a laissé à payer à ses successeurs.

Le maire, relisant le travail du rapporteur de la voirie, donne quelques développements.

En première ligne figure un égout partant de la rue Dacier, suivant les rues de l'Ancienne-Messagerie, Saint-Jean, de l'Hôtel-de-Ville et se déversant dans la Loire par le quai. Coût : 42,806 fr. 65.

Il demande à être autorisé de suite à mettre ces travaux en adjudication.

M. Besnard objecte : Mais a-t-on fait une étude générale sur l'installation des égouts à Saumur ?

Le maire : Mais c'est là une grosse affaire, qui demande les connaissances d'un spécialiste. L'écoulement des eaux, lorsque le Thouet et la Loire sont élevés, a toujours été considéré comme impossible. Dans un temps donné, il faudra peut-être recourir à des pompes élévatoires, ou autres systèmes.

Le nettoyage des égouts du carrefour Dacier au Thouet est difficile parce que leur hauteur est insuffisante.

Le Conseil autorise la mise en adjudication de l'égout projeté.

\* \*

Modification du pavage de la rue Chanzy, entre la rue Beaurepaire et la rue Saint-Nicolas.

Acquisition d'une maisonnette ruelle des Boires.

Entente avec M. Bouju, pour l'égout à ciel ouvert qui traverse son jardin.

Établissement d'une crèche.

Amélioration du fossé du Bournigal.

Installation d'une bouche d'eau à l'Hospice.

M. Coutard demande que le maire soit autorisé à acquérir des immeubles du côté de l'église de Nantilly.

Marché couvert. — Deux projets : le premier, entre la place Saint-Pierre et le quai de Limoges, celui-ci de beaucoup plus élevé ; le second sur la cale du quai de Limoges, vis-à-vis la rue de la Tonnelle.

Dégâts aux églises. — Le maire dit qu'il a reçu des réclamations à l'occasion des dégâts causés par la grêle à la chapelle de Notre-Dame des Ardilliers, à l'église Saint-Pierre et à l'église Saint-Nicolas.

Pour Notre-Dame des Ardilliers, la Ville est liée par un traité et ne peut éviter la dépense.

Mais, pour les autres églises, il y a danger de se lancer dans cette voie. Il faut que les Fabriques justifient de l'équilibre ou non de leurs budgets.

M. Besnard. — Mais est-ce que ces dégâts n'incombent pas légalement aux propriétaires ? Je fais appel à l'avis de M. Boisson.

M. Boisson fait un signe d'adhésion.

Le maire : Oui, sans doute, mais s'il y a négligence dans l'entretien ? Du reste, mes-

sieurs, autorisez-vous l'architecte et la commission des bâtiments à faire la vérification ?

Le Conseil se rend à cette proposition.

Kiosque pour la musique. — La municipalité a voulu acheter celui de l'Exposition de Tours. Elle a dû y renoncer en raison du prix qui lui a été fait. Elle réserve ce travail à l'industrie locale.

Défense du quartier des Ponts contre les inondations. — C'est le vieux projet de sous l'Empire qui est repris, et qui consiste en quais sur les deux rives, levée transversale avant la prairie d'Offard pour relier les deux quais. Prix, 550,000 fr.

Le maire espère que cette dépense serait partagée par tiers entre la Ville, le Département et l'Etat.

Viennent enfin diverses autres dépenses de détail.

Indemnité Camus, arrangement avec M. Beurois ; école de filles ; urinoirs publics.

Prolongement de la rue Chanzy à la Loire.

— M. le docteur Besnard trouve ce projet de percement très séduisant, mais il signale les inconvénients, au point de vue de l'hygiène, de toutes les percées de Saumur aboutissant à la Loire. Dans sa pensée, on doit en tenir compte et éviter un nouveau sujet de bronchites et autres désagréments de ce genre.

M. le Maire ne semble pas avoir compris l'observation du docteur. Il répond, en effet : La dépense ne sera pas considérable, on ne traversera que des jardins : il se construira des maisons, etc., etc.

Eh bien ! et la question des bronchites ? Il n'y répond nullement. Le maire insiste seulement pour être autorisé à faire l'étude de ce percement.

Le Conseil le lui accorde.

Hopital d'isolement. — On connaît le terrain choisi, non loin de la ligne de Nantilly, sur le bord de la nouvelle route de Fontevault.

M. Roland. — Mais les propriétaires de ce canton protestent énergiquement.

Le maire. — Vous aurez toujours des protestations.

M. Roland. — Il faut voir la loi.

M. Langlois. — Pourquoi ne pas ouvrir une enquête ?

M. le Maire. — L'affaire n'est pas considérable.

Puis il passe à d'autres propositions d'études : la rue de Lorraine, une indemnité à M. Callard pour le chemin des Moulins, etc., etc.

Une rectification de vote portant à 4,250 fr. au lieu de 4,200 fr., le crédit pour une chaire de lettres au collège de jeunes filles.

Société de gymnastique. — Le secrétaire lit un rapport sur la situation financière de la Société de gymnastique, qui conclut à ce que la Ville continue son allocation de 4,200 fr. à cette société.

connaît ses vertus ; seulement on trouve plus commode de les nier.

Pendant cet à parte, la conversation s'était singulièrement animée autour de madame d'Etoges. Léonce lui-même, qui ne possédait pas encore la science de dire des riens charmants, y prenait part, et plusieurs fois ses remarques fines et naïves avaient provoqué le rire et l'étonnement.

— Monsieur le comte, dit la duchesse en s'adressant au ministre, venez donc, ainsi que M. Loubert, à notre secours ; M. de Saint-Ibal traite horriblement la plus belle moitié du genre humain.

— Je ne reconnais pas là la galanterie habituelle de M. de Saint-Ibal, répondit gracieusement le ministre ; et je suis tenté de penser qu'il pourrait bien avoir raison. Du reste, quand on dit du mal des femmes, je tâche de ne pas l'entendre, car je n'ai trouvé jusqu'à présent que ce moyen de me dispenser de le croire.

— Quel bon défenseur nous avons là ! dit la duchesse. Voyons, monsieur Loubert, nous abandonneriez-vous aussi ?

— Trahir la cause de la beauté ! s'écria M. Loubert. Jamais ! madame la duchesse.

Le maire n'y voit pas d'inconvénient, pourvu que ladite société entre dans la voie des économies. Il prendra cette somme sur les bonis.

Le Conseil donne une approbation tacite.

Une institutrice adjointe demande à être traitée sur le même pied que les instituteurs adjoints.

Puis c'est une série de réclamations de bourses, demi-bourses, de supplément de traitement, etc., etc.

Le maire donne communication d'une pétition des loueurs de voitures présentant un tarif de voitures de place, à l'heure et à la course.

Renvoyé à la commission de la voirie.

La gare d'Orléans. — Alors vient l'exposé des communications faites vendredi à M. le Maire par la Compagnie d'Orléans, et qui a été l'occasion du conflit malheureux que nous avons signalé hier.

La Compagnie établira deux sorties : l'une pour les voyageurs sans bagages, l'autre pour les voyageurs avec bagages.

Construction d'un bureau d'octroi par la Compagnie et sur son terrain.

Marquise sur les quatre voies.

Marquise extérieure pour le déchargement des voitures et omnibus.

Rejet de la construction proposée en retour d'équerre.

Réunion des deux voies d'accès en une seule. Dépense à laquelle la Ville devra coopérer. Il s'agit pour aujourd'hui d'en voter le principe, sans fixer le montant.

Cette situation est bien incertaine.

C'est alors que M. Coutard a pris la parole pour soutenir son projet, qui avait souri de prime abord, et qui est rejeté aujourd'hui.

Nous avons dit l'incident qui s'est élevé à cette occasion. M. le Maire a couvert la voix des deux adversaires en déclarant qu'il pensait avoir obtenu le maximum des concessions possibles.

Pétition des commerçants. — Les commerçants de la rue de la Comédie et de l'Hôtel-de-Ville demandent au maire que l'arrêté de 1889 soit rapporté et que les marchands ambulants soient autorisés à s'établir rue de la Comédie et quai de l'Hôtel-de-Ville.

Le maire estime que la situation est embarrassante : en satisfaisant les uns, on en froissera d'autres.

En somme, on fermera les yeux et la place sera au premier occupant. Les marchands de ferrailles et guenilles toutefois seront exclus.

Confiserie. — M. Hardy, confiseur à Saumur, expose que le droit d'octroi, établi sur les amandes cassées, met la confiserie locale sur un pied d'inégalité avec la confiserie étrangère qui ne paie aucun droit en fournissant des produits fabriqués.

Le Conseil renvoie cette question à l'examen

de la commission qui sera chargée de la révision du tarif d'octroi pour 1894.

M. Roland demande la parole pour qu'on s'occupe d'une école dans le quartier de Fenet.

Le maire dit qu'il en a été question, que le projet serait de s'emparer de la rue transversale qui joint l'usine des eaux, sinon il faudra songer à une expropriation.

Sur ce, la séance est levée. Il est 10 heures 30 minutes.

### Erratum

Une erreur de mise en page, pour une partie du tirage, dans l'article paru hier, signé *Fantasio*, cause une véritable perturbation dans l'ordre des idées, et nous signalons le changement à faire pour les lecteurs qui n'auraient pas rétabli le texte à sa place véritable.

Les vingt-neuf dernières lignes de la seconde page et les trois premières de la troisième page doivent prendre place à la suite de l'alinéa se terminant par : *On ne s'explique pas que vous soyez encore maire* (au milieu de la première colonne de cette troisième page).

### Société française de Secours aux Blessés militaire (Croix Rouge)

Depuis le début de l'expédition du Dahomey, le Conseil de la *Société française de Secours aux Blessés militaires*, que préside M. le maréchal de Mac-Mahon, a envoyé au colonel Dodds (aujourd'hui général) 91 caisses de dons de toute nature.

Plusieurs des Comités de la Société, notamment ceux d'Anney, de Bordeaux, du Vésinet, de Mantes et de Lille, ont fait personnellement des expéditions importantes, ou en préparent de nouvelles.

La Société de Secours prend aussi des mesures, pour qu'à leur débarquement les blessés et les malades du corps expéditionnaire trouvent auprès de ses Comités un accueil réconfortant.

D'autre part, le Conseil et le Comité de Bordeaux réunis ont remis au colonel Archinard, pour la colonne du Soudan, 200 pansements antiseptiques et 50 caisses de vin.

Enfin, le Conseil vient d'envoyer à son représentant, pour les hôpitaux du Tonkin, de la Cochinchine et du Cambodge, une nouvelle somme de 3,000 fr.

Les dons en argent et en nature sont reçus, au nom du Président de la Société, M. le maréchal de Mac-Mahon, ou de la Présidente du Comité des Dames, Madame la marquise de Mac-Mahon, au siège de la Société de secours, rue Matignon, 49, à Paris.

Nota. — Le délégué de la Société pour la 9<sup>e</sup> région vient d'envoyer au Dahomey 450 fr., produit de la quête de M<sup>me</sup> la comtesse Saint-Bris, présidente du Comité d'Amboise.

A Saumur, les offrandes pour l'Œuvre sont reçues au siège du Comité, rue Pavée, n<sup>o</sup> 6.

## SUZANNE D'ESTOUILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

— On dit, reprit le ministre, que vous mariez votre charmante fille au baron Granval. Est-ce une chose arrêtée ?

— Je comptais me présenter au ministère demain pour en faire part à Votre Excellence.

— Je vous remercie de cette pensée, qui me prouve votre confiance dans l'intérêt que je prends à tout ce qui vous touche. Je puis alors vous dire que la nomination de monsieur votre neveu à la dignité de pair a été arrêtée à l'unanimité, ce matin, au conseil des ministres. J'en ai fait la proposition, et le roi a eu la bonté de dire qu'il regrettrait qu'elle fût aussi bien accueillie parce qu'on lui enlevait le plaisir de la défendre.

— Comme le roi est bon ! s'écria M. Loubert avec un véritable enthousiasme, mais comme il est mal connu.

— C'est une erreur, mon cher collègue. On

Madame d'Etoges, avant de recevoir cette réponse à la question qu'elle avait faite, avait déjà tourné la tête d'un autre côté, et M. Loubert, enchanté de n'être pas mis en demeure de prouver son dévouement à l'instant même, se hâta de sortir pour aller visiter les illuminations du parc. Sa retraite prudente fut un grand soulagement pour Éléonore, qui redoutait avec raison de voir son père engagé dans une discussion qui exigeait encore plus d'usage du monde que d'esprit.

Ainsi que nous l'avons dit, les plus grandes attentions de madame d'Etoges avaient été pour Éléonore ; mais celle-ci, dont l'amour-propre était excessivement pénétrant, n'avait été qu'un moment touchée de l'accueil qu'elle recevait, et elle avait fini par se dire que, si on la traitait mieux que mesdemoiselles de Royan et d'Estouville, c'était pour ne pas se mettre sur un pied d'égalité avec elle. Au dépit que lui causa cette découverte, s'en joignit un autre non moins pénible, occasionné par l'isolement presque complet dans lequel la laissaient les hommes qui étaient là, sans en excepter Léonce, qui, en sa double qualité de cousin et de futur, ne se croyait pas obligé d'être empressé. Ce n'est pas que M<sup>m</sup>. de

Saint-Ibal, de Breuil, de Landry et de Versoix ne trouvassent mademoiselle Loubert une fort agréable personne ; mais elle avait deux torts à leurs yeux, elle n'était plus à marier, et elle n'était pas encore femme. Il était résulté de cette situation mixte que tous les soins de ces messieurs étaient pour mesdemoiselles de Royan et d'Estouville. On connaissait le testament de la tante de Claire, et madame d'Etoges avait eu le soin d'apprendre à ses convives le prochain retour de l'oncle de Suzanne.

Dans le monde auquel appartenait madame d'Etoges, les femmes un peu habiles s'occupaient beaucoup de mariages. Ce genre de négociations avait le grand avantage d'attirer et de fixer les jeunes gens auprès des personnes qui s'en mêlaient, et il empêchait aussi les grandes fortunes nouvelles de prendre ce que la vieille marquise de C... appelait une mauvaise direction. « La Révolution a ruiné la noblesse, disait-elle, il faut que la Révolution l'enrichisse : c'est de toute justice, et puis ce sera drôle dans l'histoire. »

La duchesse, malgré sa jeunesse, n'avait pas été une des moins empressées à adopter les idées de la marquise de C..., et, grâce à son influence, elle avait déjà mené à bien plusieurs

## Cours d'Agriculture et de Viticulture

M. Chauvet, professeur d'agriculture, fera des conférences les 16 et 19 novembre.

Sujets des conférences :

Le mercredi 16, à 8 heures du soir : *De la production fourragère par les engrais.*

Le samedi 19, à 3 heures de l'après-midi : *Des maladies de la vigne.*

Salle des conférences, à la Mairie de Saumur.

## MUSIQUE MUNICIPALE

Nous apprenons que le premier Concert d'hiver de la *Musique Municipale* de Saumur aura lieu le vendredi 2 décembre.

## LES APPRENTIS MÉCANICIENS

Parmi les 80 jeunes gens nommés apprentis mécaniciens des équipages de la flotte par le ministre de la marine figurent 29 élèves d'écoles de Frères. L'École industrielle de Saumur a fait admettre 4 élèves.

Dans la liste des 30 candidats qui seront admis à s'engager comme apprentis marins pour suivre, à l'École de Brest, le cours des apprentis quartiers-maîtres mécaniciens, on compte encore 8 élèves des Frères. On y trouve aussi 4 élèves de l'École industrielle de Saumur.

## FAUX BILLETS DE BANQUE

Il circule des billets de 100 francs très bien imités. Ils sont du modèle de 1882 (c'est-à-dire bleu et blanc), datés de 1887. Ils portent les numéros 910-C, 1397, 3147, 1910. On peut les reconnaître aux signes suivants :

1° Le cartouche bleu qui porte les mots : « seront punis des travaux forcés », etc., est à peu près illisible ;

2° La tête de Mercure que l'on voit en transparence sur la droite du billet est mal faite et a des yeux démesurément gros.

## MAUVAISES PIÈCES DE 5 FRANCS

Le Trésor italien cherche à écouler en France ses pièces d'argent démonétisées. Défiiez-vous des pièces de 5 fr. à l'effigie de François II, roi de Naples ; il en a été mis un grand nombre en circulation, elles ne valent que 3 fr. 25 environ.

## L'AURÉAT DE LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

A l'occasion de sa grande fête annuelle, la Société de Sauvetage a distribué, il y a trois semaines, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, des diplômes et des médailles d'honneur.

Parmi les lauréats, nous voyons figurer M. Veysié (Joachim), commis principal des Contributions indirectes aux Rosiers-sur-Loire

(diplôme et médaille d'honneur pour ses belles actions).

M. Veysié est déjà titulaire d'une mention honorable et d'une médaille d'honneur du gouvernement.

## TENTATIVE DE MEURTRE

Dimanche, vers trois heures et demie, un nommé Lacroix, habitant la Fosse-de-Tigné, a tiré un coup de revolver sur M. Dittière, dans une anberge.

A la suite d'une discussion sans importance, le sieur Lacroix sortit de sa poche un revolver et en déchargea un coup sur M. Dittière, maître de carrière, qui, heureusement, n'a pas été atteint ; la balle s'est perdue dans le plafond de l'auberge.

Les assistants se sont précipités sur Lacroix et le fils du buraliste a été assez heureux pour le désarmer.

Les gendarmes prévenus ont conduit immédiatement le sieur Lacroix à la chambre de sûreté.

Le revolver était encore chargé de cinq cartouches. Une enquête est ouverte.

## UNE NOUVELLE COMÈTE

L'Observatoire de Paris a été avisé de la découverte d'une nouvelle comète, faite le 6 novembre dernier à Londres, par l'astronome Holmes.

A cette date les coordonnées astronomiques de l'astre étaient les suivants :

Ascension droite : 46° 48''.

Distance au pôle : 51° 28''.

La comète se trouve ainsi actuellement dans la constellation d'Andromède.

Elle est très brillante et très étalée.

Ajoutons encore que cette découverte a été contrôlée dans les nuits dernières à l'Observatoire de Paris par M. Bigourdan. Comme l'observateur anglais, cet astronome a pu constater l'éclat du nouvel astre et le « déploiement » ou l'« étalement », s'il est permis de s'exprimer ainsi, de sa chevelure lumineuse.

## Cour d'assises de Maine-et-Loire

### Le parricide du Mesnil

A la fin du mois dernier, nous avons raconté l'horrible crime commis par le nommé Jean Terrien, âgé de 18 ans, né au Mesnil (Maine-et-Loire), cultivateur au même lieu. Ayant trouvé sa mère reposant dans une grange, sur un tas de foin, le misérable, après lui avoir fait les plus infâmes propositions, l'avait étranglée.

La Cour a condamné Terrien à quinze ans de travaux forcés.

sur une causeuse à l'autre extrémité du salon. Madame Granval les suivit des yeux, et quand elle les vit établies l'une à côté de l'autre, et qu'elle eut deviné l'aimable attention de sa chère Suzanne, elle la remercia par le plus tendre regard.

— Cette soirée n'en finit pas, dit Éléonore à voix basse. Mon père est sorti ; je voudrais bien qu'il eût été donner l'ordre de faire avancer sa voiture.

— Seriez-vous souffrante ? demanda Suzanne avec le plus affectueux intérêt.

— En aucune façon ; mais je m'ennuie à la mort.

— Vous êtes pourtant la reine de la fête.

— Comment le savez-vous ?

— Je l'ai entendu dire à madame d'Étoges tout à l'heure. Il n'eût même tenu qu'à vous de l'entendre ; car vous étiez dans ce moment-là à côté de moi.

— Eh bien ! il me tarde que ma royauté soit finie. Comment trouvez-vous tous ces messieurs ?

— Spirituels et bien élevés : c'est tout ce que j'ai eu le temps de voir de leurs agréments.

— J'aime mieux mon cousin, dit négligem-

## État civil de la ville de Saumur

### NAISSANCES

Le 12 novembre. — Maurice Frossinet, à l'Hospice.

Le 13. — Marie-Léonie-Madeleine Riffault, rue de l'Ancienne-Messagerie ; — Germaine Besné, Grande-Rue ; — Jeanne-Françoise-Charlotte-Marie Chouteau, rue de la Tonnelle.

Le 14. — Marie-Louise Peltier, à l'Hospice ; — Marianne Hupon, rue du Pressoir Saint-Antoine ; — Yvonne-Jeanne-Marie Le Bouëté, au Petit-Puy.

### DÉCÈS

Le 13 novembre. — François Méchain, charbon, 46 ans, célibataire, à l'Hôpital.

Le 14. — Etienne-Victor Morancé, cordonnier, 29 ans, époux de Marie-Elisa Durville, rue de Lorraine.

Le 15. — Germaine Besné, 2 jours, Grande-Rue.

## FAITS DIVERS

### UNE GRÈVE DE MUSICIENS MILITAIRES

On écrit de Narbonne :

« Dimanche, dans l'après-midi, la musique du 100<sup>e</sup> d'infanterie était sur la promenade pour donner un concert. Au moment d'attaquer le premier morceau, les musiciens ont refusé de jouer ; deux seulement, le sous-chef et un gagiste, obéi au commandement du chef. Après une seconde tentative, également restée vaine, le chef s'est retiré et la musique a regagné la caserne.

« Cet incident a impressionné les promeneurs ; on prétend qu'il serait motivé par un surmenage dont les musiciens rendraient leur chef responsable.

« Les musiciens avaient adressé une lettre collective au colonel pour se plaindre de la longueur des répétitions et des fatigues qui en résultaient.

« A leur arrivée à la caserne, trente-six musiciens sur trente-huit ont été consignés et six des plus anciens mis en prison. »

### TRAIN ATTAQUÉ PAR DES BŒUFS

Le train de Roanne à Paray-le-Monial a été attaqué par quatre bœufs qui paissaient dans un pré voisin de la ligne.

Deux de ces animaux ont été projetés de côté et tués raide ; les deux autres ont passé sous la machine et ont été réduits en bouillie.

Le train s'est arrêté et a failli dérailler.

Une panique bien légitime s'était emparée des voyageurs.

### DESTRUCTION DU GOÛ EN BRETAGNE

M. le préfet d'Ille-et-Vilaine vient de lancer un arrêté qui ne fera pas trop grand plaisir

aux marchands de gui pour la Christmas mais inspiré en vue du bien-être des pommiers et de tous les arbres sur lesquels pousse ce vilain parasite.

La destruction du gui se fera avant le 25 décembre au plus tard.

En cas d'inexécution dans les délais fixés, procès-verbal sera dressé par les maires, adjoints, officiers de gendarmerie, commissaires de police, gardes forestiers ou gardes-champêtres, et les contrevenants seront traduits devant les tribunaux de simple police.

### UNE NOCE BRETONNE

On écrit de Quimper :

« Ces jours derniers, on célébrait à Ergué-Gabério, commune située à une lieue et demie de Quimper, un grand mariage suivant notre bonne vieille mode bretonne, entre deux riches familles de cultivateurs.

« M. Jean Le Crâne, fils du maire de Beuzec-Comq, épousait M<sup>lle</sup> Perrine Guyader, dont le père est un des représentants distingués de l'agriculture finistérienne, lauréat dans maints concours.

» Le nombre des invités s'élevait à 600.

» 300 pauvres se sont donné rendez-vous à la ferme de la mariée. Suivant l'usage traditionnel, l'épousée les a servis elle-même. On a tué un bœuf à cette occasion.

» La toilette de la mariée, à la gracieuse mode de Quimper (robe en satin blanc garnie de velours blanc, brodée d'argent, tablier, souliers de même, coiffe en dentelle), a coûté près de 2,000 fr.

» M. Proudhon, préfet du Finistère, et M<sup>me</sup> Proudhon, ont dû assister à la noce. »

## Dernières Nouvelles

Paris, 15 novembre, 12 h. 55 soir.

L'information judiciaire au sujet du Canal de Panama est close.

Le procureur général Quesnay de Beaurépaire conclut aux poursuites.

HAVAS.

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

## Marché de Saumur du Samedi 12 Novembre

Froment-commerce, l'hectolitre	16 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	16 —	Veau —	1 60
Méteil —	13 50	Mouton —	2 40
Seigle —	11 20	Porc —	1 60
Orge —	10 50	Poulets la couple	4 —
Avoine —	9 85	Dindonneaux —	13 —
Sarrasin —	11 —	Canards —	4 50
Haricots blancs —	22 —	Oies —	10 —
Haricots rouges —	20 —	Beurre le kilog.	2 60
Fèves —	—	Œufs la douzaine	1 35
Noix —	42 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	110 —
Châtaignes —	10 —	Luzerne —	110 —
Sel les 400 kil.	15 —	Paille —	47 —
Son —	14 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Pommes de terre, la barrique,	10 —	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité les 52 kilog.	500 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	48 —	id. 2 <sup>e</sup> —	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup> —	—
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 31 66	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	46 —
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 28 33	—	Charbon de terre —	4 50

## PLANTS AMÉRICAINS

GREFFÉS, SOUDÉS et RACINÉS  
PÉPINIÈRES : 1<sup>re</sup> au Brucal (Gironde), 2<sup>e</sup> au Loupiac (Tarn) ;  
3<sup>e</sup> de Mayreuil, près d'Aix (Pyrénées).  
Le Catalogue vient de paraître dans le Journal  
**LA DÉPÊCHE**, 12, Rue du Havre, Paris  
Le Numéro est envoyé gratuitement sur demande.

## ÉPICERIE CENTRALE

Saumur.

### P. ANDRIEU

ON TROUVE

A L'ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur

LES FROMAGES CI-DESSOUS

Gruyère Emmenthal Pont-l'Évêque

Comté, Romatour

Camembert double crème Chester

Port-Salut, from. de la Trappe Munster, etc., etc.

Fromage de 1<sup>re</sup> marque et de qualité extra.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

## MAISON A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893  
Occupée par le Magasin de Lingerie de M<sup>lle</sup> TAILLARD.  
S'adresser à M<sup>lle</sup> DAVEAU, rue du Puits-Neuf, 14, Saumur.

## A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue des Pains, 6,  
**MAISON**  
Meublée ou non  
Avec Remise, Écurie, Jardin.  
S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre, 14, ou à M<sup>lle</sup> V<sup>e</sup> GUILLON, rue Saint-Jean, 42.

## Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent: une ap-  
prentie pour les Modes et un  
apprenti pour la Mercerie. Con-  
DITIONS AVANTAGEUSES.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
**Affections de la Peau**  
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ,  
PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE,  
HERPÈS, LUPUS, etc.  
PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX  
considérés comme incurables  
par les Médecins les plus célèbres.  
Le traitement ne dérange en-  
tièrement du travail, il est à la  
portée des petites bourses, et, dès le deuxième  
jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LEBONNARD, Médecin-Spécialiste  
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires  
à MELUN (S.-et-M.), Consult. gratuites par correspon-

# VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth  
**HYGIÉNIQUE, ADHÉRENTE, INVISIBLE**  
Seule récompensée à l'Exposition Universelle  
**CH. FAY, Inventeur, 9, rue de la Paix, PARIS**  
et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs. (Exiger la Marque CH. FAY.)

## A LOUER APPARTEMENT

Au 2<sup>e</sup> étage  
Composé de trois pièces, man-  
sarde, décharge et grenier.  
S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

## Changement de Domicile

**ROY, Horticulteur**, a l'hon-  
neur d'informer le public  
que depuis le 20 octobre dernier,  
son établissement est transféré rue  
du Pressoir-Saint-Antoine, n<sup>o</sup> 48,  
près l'église de Nanilly.

## A LA VILLE DE PARIS

On demande un Apprenti.

## GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

## IMBERT FILS

Fromages extra		Saucissons de Lyon, d'Arles et de Lorraine	
Camembert, double crème.	0,60	Saucisses fumées, 2 pour	0,25
Brie, véritable, 1/2 kil.	1,40	Poitrine fumée, 1/2 kil.	1,40
Gruyère, extra,	0,85	Jambon désossé roulé,	1,50
— Emmenthal, —	1,20	Pâtés de foies gras truffés, de Stras-	
Port-Salut, de la Trappe,	1,50	bourg et de Ruffec,	
Roquefort,	1,60	1,75; 2,75; 3,75; 5 et 8 fr.	
Hollandaise pâte grasse,	1,10	Crème de foies gras pour Sandwichs	
Choucroute de Strasbourg,	2,00	la boîte 1,10 et 2,25	

Pâtés truffés: Alouettes, Bécasses, Grives, Perdreaux, Lièvre,  
la terrine, 2,75, 3,75 et 5 fr.

Gâteaux Lorrains, 60, 1,20 et 1,50

Approuvée par la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE de FRANCE.

**CHEVEUX GRIS-CHUTE des CHEVEUX**

2<sup>e</sup>60 4<sup>e</sup>

GRAND FLACON DOUBLE FLACON

**LE SUBLIMIOR**

Un seul flacon suffit pour rendre progressivement aux cheveux gris la couleur et l'éclat de la jeunesse. Il ne poisse pas. Le SUBLIMIOR arrête la chute des cheveux et guérit les pellicules.

Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive. Une application tous les 15 jours suffit. — LE NIGER, 4<sup>e</sup> 60.

CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMEURS ET PHARMACIENS.

En vente à Saumur, chez M. COUTARD, coiffeur-partumeur, 9, rue Saint-Jean.

## Hôtel Restaurant des TROIS-ANCRÉS

## A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.  
Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.  
Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure  
Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caca, le Samedi et le Dimanche.

## CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

## E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous rappelons à notre clientèle que nos Bonbons sont tous fabriqués à la Maison au fur et à mesure des besoins, par conséquent toujours d'une entière fraîcheur et de première qualité.

Nous nous occupons avec beaucoup de soins de la composition des Desserts fins, tels que Fruits glacés et déguisés, Petits-Fours, Entremets, Crèmes, Bavaises, Glaces, ainsi que tous les Articles pour Soirées.

MARRONS GLACÉS NOUVEAUX

## Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

## PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C<sup>ie</sup>

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

## ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion  
INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

VIENT DE PARAÎTRE:

## HISTOIRE de SAUMUR

Pendant la Révolution

Par M. O. DESMÉ de CHAVIGNY

Chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais, se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

## Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

## AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

## SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

## Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin le plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai ne devant pas excéder deux jours.